

SEANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2001

BUREAU :

Présidente : Mme Mariefrance DANCET
Vice-président : M. Marc GUILLERMIN
Secrétaire : Mme Annick BOUNOUS
Membres : Mme Andrée JELK-PEILA, M. François BAERTSCHI
M. Charles PAGE

Sont présents :

MM. Gilles AUGSBURGER, François BAERTSCHI, Vincent BERNASCONI, Aldo CAVALERI, Henri CHEVEY, Mme Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Alain ERETZIAN, Christian GERBEX, Pierre JAQUET, Mme Catherine LANCE, M. François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, M. Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, MM. Charles PAGE, Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Mme Marie-José PERRUCHOUD, M. Johnny PURTSCHERT, Mme Nathalie REVILLOD, MM. Michel SIMKHOVITCH, Gilbert TERRIER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés : Mme Annie CORDEY, M. Pierre-Henri HEIZMANN

Absent : M. Andrès MONCADA

Assistent à la séance : M. Marco FOLLMY, Maire
MM. Walter SPINUCCI et Pascal CHOBAS,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2001
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 28 mai 2001 - Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
 - a) Acquisition de la parcelle No 2355, feuille 8 de Lancy, 11, chemin du Fort-de-l'Ecluse (Fr. 603'000.--) **Annulé**
 - b) Divers
 - c) Election du Président et de la Vice-présidente **p. 634**
- 7) **Commission des écoles, culture et loisirs - Séance du 10 mai 2001 - Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER**
Commission des finances - Séance du 21 mai 2001 - Rapporteur : M. François LANCE
Acquisition d'un pavillon scolaire pour l'école Cérésolle
Crédit d'investissement (Fr. 250'000.--) **p. 634 Arrêté**

Séance ordinaire du 21 juin 2001

- 8) **Commission de l'administration et information -
Séances des 20 septembre 2000 et 14 février 2001 -
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI
Commission des finances - Séance du 22 janvier 2001 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
Indemnités des Conseillers administratifs **p. 638** **Arrêté**
- 9) **Commission des sports - Séances des 5 avril et 31 mai 2001 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
a) Incidents au bassin de natation du Bachet **p. 642** **Information**
b) Projet de salle omnisports
Curé-Baud / Champs-Gottreux **p. 643** **Vote de principe**
- 10) **Commission de l'environnement - Séance du 8 mai 2001 -
Rapporteur : M. Charles PAGE**
a) Audition de M. Haefeli de la société Sebasol concernant
« Chantier didactique à Lancy » **p. 649** **Information**
b) Audition de M. S. Mazzone de l'association Phoebus concernant
l'énergie solaire **p. 649** **Information**
c) Installation de panneaux solaires et cellules photovoltaïques
dans le cadre du chantier de la nouvelle école du
Petit-Lancy **p. 649** **Vote de principe**
d) Divers
- 11) **Commission des finances - Séance du 5 juin 2001 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
Examen et approbation des comptes 2000 de la Fondation pour
personnes âgées de la Vendée **p. 654** **Vote**
- 12) **Commission des écoles, culture et loisirs - Séance du 10 mai 2001 -
Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER**
a) Ecole du Petit-Lancy - Suite du projet **p. 655** **Information**
b) Fête des écoles 2001 **p. 655** **Information**
c) Divers
- 13) **Commission des finances - Séance du 21 mai 2001 -
Rapporteur : M. François LANCE**
a) Divers
b) Election du Président et de la Vice-présidente **p. 656**
- 14) **Commission des sports - Séance du 31 mai 2001 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
a) Election du Président et du Vice-président **p. 656**
b) Divers
- 15) Propositions individuelles et questions **p. 657**

Mme DANCET : Avant d'ouvrir la séance, j'aimerais vous dire quelques mots.

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les membres de l'administration,
Mesdames et Messieurs cher public,

A l'unanimité, vous m'avez fait l'honneur de m'élire à la tête du Conseil municipal de notre ville, et j'aimerais d'emblée vous remercier de la confiance que vous me témoignez.

Séance ordinaire du 21 juin 2001

L'objectif premier que je souhaite atteindre est de chercher à vous unir autour de causes communes; pour l'intérêt de notre Ville, sa population.

C'est précisément le but de nous retrouver unis autour de notre idéal qui sera mon principal souci durant cette année de présidence.

J'aimerais, après ces préliminaires, vous citer les propos d'un député devant le parlement français :

« Le véritable choix n'est pas entre les idéaux, il est le choix entre les moyens Le mauvais choix des moyens, est la seule véritable alternative contre l'idéal »

C'est pourquoi je dirai : « Lorsque j'ai un problème, difficile à résoudre, je le complique. Plus un problème est difficile plus il faut en compliquer la solution. (Fin de citation). »

Je vous en conjure, n'essayez pas de vous inspirer des propos cités. Essayons toujours de rechercher des solutions simples à des problèmes compliqués dans des délais raisonnables car le report des décisions nuit toujours à leur efficacité.

Nous sommes des politiciens de milice qui avons un jour embrassé la cause publique, à l'opposé des fonctionnaires qui pratiquent le plein temps.

Nous, Conseillers administratifs et municipaux, sommes des amateurs et, en tant que tels, nous ne consacrons qu'une petite partie de notre temps à notre charge.

Evitons que, face au premier qui s'appuie sur un formidable appareil, nous nous présentions en ordre dispersé affaiblissant ainsi notre pouvoir.

Vous savez toutes et tous quel est le travail qui nous attend sur le terrain et nous sommes conscients des responsabilités qui sont les nôtres.

Ce que je dis, je l'éprouve vraiment au plus profond de moi-même. Il n'y a qu'un élément qui compte : l'idéal qui anime chacun d'entre nous et pour lequel nous nous engageons tous depuis plus ou moins longtemps, avec la même ferveur.

Je conclurai, en tirant d'une citation de Malraux, la phrase suivante :

« Mettons le plus efficacement possible notre force au service de nos rêves et non pas nos rêves au service de notre force ».

J'en appelle à votre indulgence et vous remercie de votre attention.

J'ouvre la séance : Je dois d'abord excuser M. Heizmann qui est en vacances, et Mme Cordey qui est hospitalisée.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. FOLLMI : Je voudrais vous proposer de retirer de l'ordre du jour le point 6a). Il s'agit de l'acquisition de la parcelle au 11, chemin du Fort-de-l'Ecluse, la raison étant qu'il y a un litige qui est apparu après la séance de la Commission de l'aménagement du territoire qui a décidé de cette acquisition. Donc un litige entre

Séance ordinaire du 21 juin 2001

le propriétaire et la Commune, sur certaines modalités. Ce qui fait que le propriétaire actuel n'est pas disposé en l'état de vendre, donc je vous propose de retirer ce point de l'ordre du jour. On maintient les points 6b) et 6c).

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MAI 2001

M. CHEVEY : A la page 614, 2ème paragraphe : le montant de Fr. 500 millions me semble exorbitant. Dans le paragraphe suivant, 5ème ligne : la raison étant que qu'il y a eu du retard, le « que » est de trop.

Mme DANCET : Avec ces remarques, le procès-verbal est accepté.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme DANCET : J'ai reçu un courrier de Mme Annie Cordey, qui donne sa démission en tant que Conseillère municipale, je vous en donne lecture :

*« Madame la Présidente,
C'est avec grand regret que je dois vous adresser cette missive. Comme vous le savez certainement, depuis quelques temps, mon état de santé ne me permet plus d'assumer la fonction de Conseillère municipale.
En tout état de cause et après réflexion, j'ai pris la décision de démissionner pour la fin du mois courant de notre Conseil municipal. Je vous prie donc d'en prendre acte et de faire effectuer les démarches afin que M. Jean-Pierre Lewerer puisse me remplacer dès la rentrée.
Je vous présente, Madame la Présidente, ainsi qu'à tous les acteurs féminins et masculins de la vie communale de notre Ville de Lancy, mes meilleurs vœux de réussite pour la poursuite des tâches indispensables à la bonne marche de notre commune. »*

J'ai reçu un autre courrier concernant Hunger Projekt que je dois vous lire. Elle est adressée au Président du Conseil municipal ainsi qu'aux Conseillers ..

*«Messieurs,
C'est avec plaisir que nous vous envoyons le dépliant concernant notre nouvelle initiative en faveur des femmes de l'Inde et du Bangladesh.
En Inde, un changement de loi qui renforce le pouvoir démocratique local, a donné l'occasion au Projet Faim d'instaurer une campagne d'éducation et d'habilitation pour le million de femmes rurales nouvellement élues au sein des administrations locales. La plupart de ces femmes ont été depuis toujours sous-alimentées, maltraitées et sans pouvoir. Il est primordial qu'elles reçoivent une éducation et une préparation pour assumer leur nouveau rôle afin que cette loi puisse apporter le plus grand bénéfice à tous.
Le Bangladesh qui détient, selon les experts du développement, le taux le plus élevé de malnutrition, souffre de ce fléau principalement et aussi à cause de*

Séance ordinaire du 21 juin 2001

l'assujettissement sévère et le manque d'éducation des femmes. C'est pour ça que nous avons créé des ateliers où les femmes apprennent à devenir les agents d'un changement positif et durable pour leurs villages.

Notre grand désir est que vous souteniez très généreusement ces initiatives, car ce sont ces mêmes femmes aujourd'hui sans ressources qui seront demain, grâce à votre partenariat, les acteurs d'une qualité de vie digne et décente qui affectera d'une manière bénéfique des centaines de milliers de familles.

Nous vous remercions d'avance, etc. »

Cette lettre est signée par Mme Renata Beguin-Buchli, présidente.

J'ai une copie de lettre qui était adressée à M. Spinucci de M. Schneider, architecte, administrateur de la copropriété du 17, chemin du 1er-Août. Je pense que M. Spinucci répondra.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. FOLLMY : J'ai deux communications. La première concerne la Poste. Vous vous souvenez, il y a quelques temps, vous avez voté une résolution en faveur d'un assouplissement au niveau de l'organisation de la Poste. Nous avons reçu, il y a une quinzaine de jours, un courrier de l'Association des communes genevoises qui dit ceci :

C'est le 17 mai dernier qu'a eu lieu à Lausanne la rencontre entre les autorités genevoises et vaudoises d'une part, et les représentants de la Poste d'autre part. Au cours de cette rencontre, il y avait M. Carlo Lamprecht, chef du Département de l'économie, son homologue du canton de Vaud, Mme Maurer, ainsi que le Maire de la Ville de Genève.

Au cours de la discussion, il s'est avéré que le directeur général s'est opposé à toute idée de négociation. Il a notamment argué le fait que l'entreprise qu'il dirige est tributaire d'un mandat de prestations déterminé par la Confédération, qui impose notamment à la Poste d'équilibrer ses comptes du service universel. Il a indiqué qu'il lui était tout simplement impossible de modifier les options prises, et qu'il n'avait pas non plus la possibilité de prolonger les délais annoncées pour mettre en place une nouvelle structure prévue.

Alors, face à cette situation de blocage, il apparaît que la seule solution envisageable au niveau des autorités cantonales et communales, consiste maintenant à tenter d'infléchir la politique de la Confédération vis-à-vis du géant jaune.

C'est pourquoi, le Conseil d'Etat interviendra prochainement auprès des députés genevois aux chambres fédérales en leur transmettant notamment l'ensemble des délibérations prises par les Conseillers municipaux de notre canton.

Nous pouvons qu'espérer, qu'ajoutée aux autres actions entreprises dans tout le pays, cette démarche incitera les autorités fédérales à revoir la mission assignée à la Poste les moyens de mise à sa disposition.

Séance ordinaire du 21 juin 2001

La deuxième communication concerne Expo 02. Il y a une journée genevoise spécifique qui est prévue, elle est agendée au 14 septembre 2002 sur l'Arte Plage d'Yverdon. Vous pouvez déjà l'agender, et à cette occasion-là, avec le concours du groupes culturels genevois, il y aura des manifestations qui mettront notamment en valeur le travail effectué par différentes communautés autour des thématiques sociales, culturelles, professionnelles ou économiques.

Enfin, vous avez trouvé sur vos places un projet d'arrêté qui modifie celui que vous avez déjà en mains, à propos du pavillon scolaire de Cérésole; ce qui est modifié, c'est le montant, et M. Spinucci vous donnera les explications tout à l'heure.

M. SPINUCCI : Je dois tout d'abord une réponse à M. Gerbex qui s'est inquiété de la disparition de deux panneaux d'affichages. Ces deux panneaux ont été enlevés par le Service des parcs, promenades et maintenance parce qu'ils avaient été vandalisés. Il y a en a un qui a été remplacé, le deuxième est en réparation.

Je vous dois encore une communication et j'ai une demande à vous adresser. La communication concerne ce que je vous ai dit lors de la dernière Commission de l'environnement. Je vous avais informé que, lors de la fête des promotions, les verres seraient consignés, et bien l'administration n'a pas pu s'entendre sur ce point avec la Compagnie des pompiers. Alors, il n'y aura pas de consigne de verres, mais en revanche, la Compagnie assurera un tri sélectif table par table au cours de la cérémonie.

La demande que j'ai à vous adresser, je l'adresse aux chefs de groupes, je vous prie de bien vouloir me rendre, ou retourner à l'administration, le talon-réponse concernant la désignation d'un membre de votre parti au comité de pilotage pour l'Agenda 21, et je vous en remercie.

M. CHOBAS : Je souhaite vous rappeler que ce samedi, l'exposition de photos Lancy 2000 sera transposée au centre commercial de Lancy-Centre. A cette occasion, le centre commercial organise, avec la collaboration de notre administration, une verrée à 11 heures samedi matin. Verrée à laquelle, bien évidemment, vous êtes toutes et tous cordialement conviés.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Mme DANCET : Comme le point 6) est annulé, je passe la parole à M. Augsburgers.

M. AUGSBURGER : Le point 6) n'est pas annulé, les divers sont à rapporter.

Séance ordinaire du 21 juin 2001**6. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 28 mai 2001 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

b) Divers
=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : *ALU* - Le Conseiller administratif délégué nous confirme que la votation sur l'initiative de l'ALU et son contre-projet aura lieu le 23 septembre 2001. Ce dernier précise qu'il est nécessaire d'informer, et non de faire de la propagande, en proposant éventuellement une exposition des projets en septembre.

Les commissaires répondent que cette idée avait été émise lors de l'audition des mandataires, et pensent que c'est beaucoup d'énergie à dépenser pour peu de résultat.

Le projet est donc abandonné et le message du Conseil administratif pour le contre-projet ainsi que le dépliant de 4 pages, seront envoyés aux votants, ces documents étant à la charge de la Commune.

Développement de la parcelle Adroit - Un commissaire ayant été interpellé demande où en est cette affaire ?

Le Conseiller administratif répond que deux immeubles sont prévus ainsi qu'une salle omnisport. La Commission des sports devra se prononcer le 31 mai prochain par un vote de principe.

Pour l'un des immeubles, l'autorisation définitive de construire va être publiée et les travaux vont démarrer.

Pour le deuxième immeuble, il s'agit de 3 parcelles dont deux appartiennent à la Commune, et une à un privé qui, suite à un décès, voudrait vendre plutôt que d'être partenaire dans cette opération.

Ventilation de la salle des mariages - Une commissaire demande que cette dernière soit mieux réglée.

Projet de modification des zones proposé par M. Moutinot - Un commissaire relève les réactions publiées dans la presse et le flou juridique qui semble régner autour de ce dossier. Que peut faire Lancy ?

Le Conseiller administratif relève que ce qui a paru dans la presse est incomplet, et que la procédure suivra son cours normal, à savoir :

- enquête publique
- envoi des oppositions au DAEL
- transmission de ces éléments aux communes d'ici l'automne.

Suivant les réactions formulées, le Conseil municipal devra prendre position et donner son préavis pour un éventuel changement de zones.

Séance ordinaire du 21 juin 2001**c) Election du Président et de la Vice-présidente**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Aldo Cavaleri est réélu à la Présidence ainsi que Mme Andrée Jelk-Peila à la Vice-présidence, ceci par acclamations.

7. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -**Séance du 10 mai 2001 -****Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER****COMMISSION DES FINANCES - Séance du 21 mai 2001 -****Rapporteur : M. François LANCE**

**Acquisition d'un pavillon scolaire pour l'école Cérésolle
Crédit d'investissement (Fr. 250'000.--)**

=====

M. PASQUIER présente le sujet : De quoi s'agit-il ? Selon la planification des besoins scolaires, nous allons vivre une période délicate pour nos infrastructures scolaires. En effet, il existera une déficience en classes d'école à Lancy, et en particulier au Petit-Lancy, dans le quartier de Cérésolle.

Il s'agit d'une période de transition dans l'attente de l'agrandissement de l'école primaire du Petit-Lancy, et de la construction de l'école du Vélodrome à Plan-les-Ouates. Il faut savoir que les écoles du Grand-Lancy les Palettes et En Sauvvy accueillent aujourd'hui des élèves qui habitent la commune de Plan-les-Ouates.

Ce besoin, selon la planification scolaire, est de l'ordre de 2 classes à Cérésolle pour la rentrée 2001. Soit au total 1322 élèves pour le Petit-Lancy, ce chiffre a dû être confirmé à fin mai 2001 par le Service de la recherche en éducation du Département de l'instruction publique.

Plusieurs solutions ont été envisagées en déplaçant les activités pratiques, telles que la couture et la rythmique. Ces solutions ne seront pas retenues pour des raisons essentiellement d'organisation.

Il n'y a donc pas d'autre solution que l'acquisition d'un pavillon provisoire pour le prix de Fr. 250'000.--, apparemment Fr. 280'000.--, nous attendons des explications de M. Spinucci. Ce montant sera imputé, d'après les renseignements de M. Chobaz, sur le budget de fonctionnement, mais apparemment, il en est autre.

Ce pavillon sera utilisé, en principe pour une année, pour autant que le transfert des élèves puisse se faire dans les 4 classes supplémentaires prévues dans la 1ère étape d'extension de l'école primaire du Petit-Lancy.

Le cas contraire, il faudra attendre l'étape suivante et le pavillon sera utilisé à Cérésolle jusqu'en 2004.

Par la suite, il sera revendu ou affecté à une autre utilité communale. Ce qui explique l'avantage de l'acquérir plutôt que de procéder à une location.

Séance ordinaire du 21 juin 2001

L'emplacement choisi sera dans le parc Cérésole, du côté du chemin des Pâquerettes. Seul emplacement acceptable sans abattre des arbres et en bénéficiant de la proximité des canalisations d'électricité et d'eau.

Ce pavillon sera divisé en deux classes de 56 m² avec un vestiaire et un réduit, ainsi qu'un espace préau de 80 m².

Le Conseil administratif a bien entendu mené ce projet en étroite concertation et à satisfaction avec l'inspectrice scolaire.

Au vote, la Commission des écoles, culture et loisirs vous recommande d'accepter ce projet à l'unanimité.

M. LANCE présente le sujet : Comme évoqué en Commission des écoles et après examen, le coût de l'implantation de ce pavillon scolaire se monte à Fr. 250'000.-- qui se répartit ainsi :

Prix de revient d'un pavillon scolaire	Fr. 112'000.--
Mobilier scolaire	Fr. 60'000.--
Travaux de canalisations et raccordements	Fr. 37'000.--
Taxes, Services Industriels	Fr. 4'800.--
Divers et imprévus	Fr. 22'000.--
Plus-value pour le couvert d'entrée	Fr. 10'000.--
	<u>Fr. 245'800.--</u>

Ce montant n'est pas prévu au budget 2001.

Deux questions se posent, au Conseil administratif, soit :

- 1) Faut-il louer ce genre de pavillon, étant précisé que cette installation serait provisoire, à raison de Fr. 3'000.-- par mois, soit Fr. 108'000.-- sur 3 ans, non compris les frais de montage, démontage et transport. En cas d'acquisition, soit Fr. 112'000.--, uniquement pour le pavillon, nous pourrions envisager, après 3 ans, de le revendre, ou de l'affecter pour une autre utilisation ?
- 2) Autre interrogation, en cas d'achat, faut-il le voter comme crédit d'investissement ou de fonctionnement ?

Le Conseil administratif voudrait passer cet achat par le compte de fonctionnement pour deux raisons :

- 1) il s'agit d'une installation provisoire, qui n'est pas faite pour durer et, de plus, le prix de Fr. 112'000.-- n'est pas excessif, le reste étant à investir pour des travaux d'aménagement et de mobilier.
- 2) En passant cette installation dans le fonctionnement et vu l'urgence de cette acquisition, le Conseil administratif souhaite éviter le délai référendaire et la clause d'urgence en cas d'arrêté.

Il faut rappeler que ce pavillon scolaire doit être mis à disposition des écoliers à la rentrée soit le 27 août 2001.

Au niveau technique, ce pavillon scolaire mesure 24 mètres sur 6 mètres, peut accueillir 2 classes de 56 m², 2 sanitaires, 1 local matériel, 1 vestiaire + 1 petit préau couvert devant. Les façades sont composées d'éléments vitrés de chaque côté avec des stores. Il sera équipé d'un chauffage électrique. Il est prévu un raccordement sur le collecteur situé au chemin des Pâquerettes pour l'évacuation des eaux et l'alimentation de l'eau. Il est nécessaire de créer des fondations pour

Séance ordinaire du 21 juin 2001

permettre la pose de ce pavillon qui sera livré par camion. La vue sera dégagée sur le parc.

Le dossier d'autorisation est en cours de procédure accélérée avec l'espérance d'obtenir l'autorisation dans un délai d'un mois.

Il faut compter un délai de 4 à 5 semaines pour l'installation et la mise à disposition de ce pavillon.

Plusieurs fournisseurs ont été contactés pour une offre, celui qui a été retenu a offert le prix le plus intéressant et assure un délai court pour la livraison de cette installation. Il n'a pas été possible d'opter pour un pavillon de fabrication suisse pour des raisons de coût et de délai de livraison.

Vu le degré d'urgence, les membres de la Commission ne s'opposent pas à l'implantation d'un pavillon scolaire dans le parc Cérésole.

Par contre, certains commissaires sont gênés par la proposition du Conseil administratif de faire passer cette dépense dans le compte de fonctionnement pour éviter entre autres, le délai référendaire. Cette façon de procéder ne serait pas transparente pour la population et surtout par rapport à la situation du parc Cérésole où certains projets sont attendus impatiemment par les habitants et l'Association des parents d'élèves du Petit-Lancy.

En définitive, la Commission opte pour l'achat de ce pavillon, et non pas pour la location, et recommande de passer ce crédit de Fr. 250'000.--, qui passe à Fr. 280'000.-- par le compte des investissements, en prévoyant un amortissement de 5 ans et de demander la clause d'urgence au moment du vote.

La Commission vote à l'unanimité pour ce crédit de Fr. 250'000.--.

M. SPINUCCI (Clichés) : Ainsi que l'ont dit les deux rapporteurs que je remercie, l'accélération et l'accroissement de la population scolaire dans le quartier de Cérésole, ont obligé le Conseil administratif à prendre des mesures d'urgence qui vous ont été décrites, c'est-à-dire la mise en place d'un pavillon scolaire préfabriqué.

Vous avez ici l'emplacement, l'implantation, à cet endroit-là, l'école qui a été construite il y a quelques années et la villa où se trouve le restaurant scolaire et où ont lieu les activités parascolaires.

Le cliché suivant vous montrera la répartition des deux classes. Il s'agit en réalité de deux pavillons qui sont séparés par un noyau central, où sont aménagés les sanitaires et les vestiaires. L'entrée principale étant ici. Une classe de 56 m² à droite et l'identique ici à gauche. Pour vous donner une idée de la vue de la façade de ce pavillon, voilà comment cela se présente : l'entrée principale ici, et les deux classes avec des ouvertures assez généreuses de part et d'autre.

Concernant l'explication relative à l'augmentation du coût du prix. La nécessité d'être prêts pour la rentrée scolaire à la fin du mois d'août, ne nous a pas permis d'attendre les remarques du Département de l'aménagement, de l'équipement, du logement concernant la structure même du pavillon. Nous avons dû commander le pavillon et déposer la demande simultanément. Il est arrivé que, lorsque le

Séance ordinaire du 21 juin 2001

Département a examiné la demande, il nous a rendu attentifs que les pavillons préfabriqués, tels que commandés, ne respectaient pas la hauteur de vide d'étage qui, pour les constructions scolaires, est de 3 mètres, le pavillon commandé n'avait que 2,50 mètres, et après discussion, nous avons pu descendre à un vide d'étage de 2,70 mètres. Malgré tout, le prix avait été donné pour 2,50 mètres, nous avons donc dû accepter une augmentation du coût qui ne concerne pas que l'augmentation de la hauteur vide d'étage, mais également la mise en place de parois anti-feu entre les deux classes et le hall d'entrée. Ce qui explique cette augmentation de Fr. 30'000.-- par rapport au budget initial.

M. PASQUIER : Je n'aimerais pas trop allonger, j'ai bien écouté avec attention le rapporteur de la Commission des finances, M. Lance, où les discussions ont mené, par rapport à cette problématique, de passer ce montant de Fr. 280'000.-- à travers le compte de fonctionnement, auquel la Commission s'est opposée dans l'argumentation, en disant qu'évidemment, elle souhaitait maintenir les droits démocratiques, à savoir le délai référendaire. Ce qui fait qu'on passe maintenant ce montant dans le compte des investissements, mais on y rajoute la clause d'urgence, où il n'y a plus de voie référendaire. J'aimerais avoir des explications à ce niveau-là.

M. FOLLMI : En fait, l'objectif visé par la proposition de la Commission des finances de passer par un crédit d'investissement consiste surtout à une transparence vis-à-vis de la population, tout simplement.

Deuxième élément, qui n'est peut-être pas très important, c'est que, avec un crédit d'investissement, on va amortir l'objet sur 5 ans, alors que si on avait passé par le fonctionnement, on aurait intégré cette dépense immédiatement dans l'exercice 2001.

M. BAERTSCHI : Il me semble en effet, que s'il est prévu une revente de ce pavillon, c'est mieux de l'avoir dans l'investissement, sinon revendre quelque chose ça peut aller dans le fonctionnement, c'est peut-être plus logique. Je suis un peu dubitatif sur la revente de ce pavillon, bien que c'est ce qu'on dit quand on achète quelque chose quand on n'est plus sensé l'utiliser après.

J'ai une suggestion que je transmets comme ça à M. Chobaz, on pourrait mettre la patinoire à l'intérieur, ce qui permettrait, d'ici quelques années, une augmentation du temps d'utilisation de la patinoire.

M. TODESCHI : L'Alliance de Gauche est tout à fait d'accord d'acheter ce pavillon. Elle propose par la suite de le réutiliser, voire éventuellement aux Palettes pour les associations.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

- 8. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET INFORMATION -
Séances des 20 septembre 2000 et 14 février 2001 -
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI
COMMISSION DES FINANCES - Séance du 22 janvier 2001 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
-

Séance ordinaire du 21 juin 2001**Indemnités des Conseillers administratifs**

=====

M. BERNASCONI présente le sujet : Dans sa séance du 20 septembre, après hésitation, la Commission a décidé d'entrer en matière sur le sujet des indemnités des Conseillers administratifs.

En préambule, le Conseiller administratif délégué rappelle que, depuis le 1er juin 1995, chaque Conseiller administratif reçoit Fr. 65'000.-- par année à titre d'indemnité, auxquels s'ajoutent Fr. 8'000.-- pour frais de représentation, ce dernier montant n'étant au surplus pas taxé par l'Administration fiscale cantonale.

La proposition est de porter la somme de Fr. 65'000.-- à celle de Fr. 72'000.- soit une augmentation de Fr. 7'000.-- par Conseiller administratif.

En effet, le temps consacré à la Commune va en augmentant, et empiète de ce fait de plus en plus sur le plan professionnel, ce qui a dès lors bien sûr une influence sur le salaire ainsi que sur la Caisse de retraite professionnelle, même si il existe un fonds de prévoyance par la Commune en compensation de ce manque.

L'engagement de personnel compétent et la création de nouveaux postes, n'empêchent pas que les magistrats sont toujours plus sollicités, les problèmes devenant plus pointus et compliqués, et demandent dès lors une attention et une étude toujours plus approfondies, d'où un surcroît de travail pour le Conseil administratif.

Dans cet esprit, il est souligné qu'il sera toujours plus difficile de faire une carrière politique si on travaille dans le privé.

Mais une telle compensation financière serait-elle argument à motiver d'éventuels candidats ?

Enfin, il est également rappelé que deux de nos magistrats sont en place depuis trois législatures et que le troisième est dans sa deuxième législature et que, dès lors, ils méritent cette augmentation vu le travail accompli.

Après lecture du projet de délibération, la Commission indécise, se prononce par 2 oui, 2 non et 4 abstentions.

La question est revenue en Commission de l'administration le 14 février de cette année, alors que le sujet avait été traité par la Commission des finances du 22 janvier de cette année, soit à peu près 3 semaines avant, avec préavis favorable.

Quelque peu agacée, la Commission a décidé de considérer ce point de l'ordre du jour comme une simple information et de ne pas rouvrir le débat.

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Président de la Commission demande si l'on veut entrer en matière ou reporter cet objet à une prochaine séance.

Un commissaire souhaite connaître le projet de délibération et il lui est indiqué qu'il s'agit d'une proposition.

Séance ordinaire du 21 juin 2001

Le Président rappelle qu'en 1991, les indemnités des Conseillers administratifs étaient de Fr. 48'000.-- + Fr. 8'000.-- d'indemnité, et dès le 1er juin 1995, de Fr. 65'000.-- par an + Fr. 8'000.-- d'indemnité, montants alloués actuellement.

Le Conseiller administratif délégué rappelle les traitements attribués dans d'autres communes, et confirme que le temps consacré à l'activité communale est de 50 % d'une activité normale.

Après un bref débat, les commissaires décident d'entrer en matière sur ce sujet, en le séparant des jetons de présence des Conseillers municipaux.

Le Conseiller administratif précise que l'indemnité est soumise à l'impôt, mais pas les frais de représentation, et que l'augmentation à Fr. 72'000.-- est basée sur le coût de la vie et le temps à consacrer aux diverses activités à la Mairie.

Un commissaire est gêné que l'on calcule un pourcentage du temps de présence et rappelle qu'une proposition avait été faite pour passer de 3 à 5 magistrats.

D'autres commissaires interviennent en rappelant que l'augmentation de 3 à 5 Conseillers administratifs ne résoudrait pas grand chose, mais qu'il était nécessaire d'engager des collaborateurs qualifiés, de façon à absorber un plus grand volume de travail dans les meilleures conditions. Il est également précisé que si l'on veut conserver des gens compétents au niveau de l'Exécutif, il faut compenser les pertes de revenus.

Le Conseiller administratif précise qu'il est très souvent obligé de s'absenter la journée de son travail pour des rendez-vous à la Mairie ou à l'extérieur. Il précise également que dans certaines communes, une indemnité supplémentaire est accordée au Maire, ce qui n'est pas le cas à Lancy.

Le Président précise que, pour augmenter le nombre de Conseillers administratifs, une dérogation devrait être demandée au Grand Conseil, et demande si l'on veut attendre le résultat des comptes 2000 pour voter cet arrêté.

Un commissaire désire en parler dans les groupes respectifs et demande le report de cette décision.

Résultat : 1 oui - 6 non - 2 abstentions.

Le projet de délibération pour l'augmentation des indemnités des Conseillers administratifs est donc soumis aux voix des commissaires.

Résultat : 5 pour - 4 abstentions.

M. PAGE : Je crois que les rapports des deux rapporteurs sont clairs, et je trouve qu'il y a là, un peu, un tour de passe-passe. Nous avons créé, pour la précédente législature, une Commission de l'administration, et on voit qu'elle n'a pas voulu se prononcer, donc elle voulait renvoyer ce sujet à l'automne, et je ne comprends pas pourquoi nous devons séparer les rémunérations des Municipaux par rapport aux Conseillers administratifs. Je propose que nous mettions tout cela en ordre, et que nous demandions à la Commission de l'administration de reprendre le dossier, donc un renvoi à la Commission de l'administration.

Séance ordinaire du 21 juin 2001

M. BERNASCONI : Je crois pouvoir dire que le groupe Démocrate-chrétien est divisé sur ce sujet. En ce qui me concerne, je m'abstiendrai, quant bien même je pense que tout travail mérite salaire.

Ma décision est fondée sur deux points : j'ai le sentiment que ce sujet a été traité comme s'il s'agissait d'un sujet « tabou » voguant d'une commission à l'autre et ne sachant plus finalement laquelle était compétente, comme s'il y avait urgence en la matière à glisser le sujet par ci ou par là.

Je regrette également, mais peut-être aurais-je dû le relever en commission, que ce sujet délicat n'ait été défendu que par un Conseiller administratif, certes responsable du dicastère des deux commissions qui l'ont traité, mais d'égale importance pour chacun des trois Conseillers administratifs.

Je pense que, pour l'examen de ce genre de sujet, la collégialité devrait jouer d'office, plutôt que de n'en envoyer qu'un seul au « casse-pipe », ce qui aurait certainement été plus transparent et plus clair et ce qui aurait facilité une prise de position.

M. BAERTSCHI : Les considérants qui ont été donnés par le rapporteur me laissent un peu songeur. Nous avons entendu que les Conseillers administratifs sont de futurs vieux Conseillers administratifs qui travaillent mieux maintenant qu'au début, donc c'est normal de plus les payer, donc de Fr. 7'000.--, d'environ de 10 % d'une année à l'autre.

Je pense que M. Chobaz devrait toucher un peu moins, cela fait juste 6 ans qu'il est là. Alors on pourrait imaginer une prime d'ancienneté, mais cela n'est pas le cas. Les futurs Conseillers administratifs vont partir carrément à Fr. 72'000.--, selon cette proposition et je pense que dans 5 ans, on vous proposera d'aller à Fr. 80'000.--, parce qu'ils auront fait 12 ans, donc ce sera normal qu'ils soient plus payés.

Etant fonctionnaire, mon salaire a plus ou moins baissé de 12 % pendant ces dernières années, je suis content de voir que la Commune, elle se permet d'augmenter les Conseillers administratifs de 10 %. J'ai une question qui est un peu délicate parce que c'est toujours un peu entaché d'éléments personnels. Le fait de plus travailler, donc de plus gagner, c'est logique, est-ce que cela correspond réellement à une diminution du temps de travail des Conseillers administratifs dans leur travail habituel, ou est-ce que c'est simplement plus d'argent, mais qui concerne exactement le même pourcentage ?

Certaines administrations empêchent leurs fonctionnaires de travailler plus de 100 %. Je me pose la question, il y a un peu moins de chômage, mais on a toujours privilégié un certain plan pour permettre à d'autres de prendre la place. Je trouve cette proposition un peu malvenue. Je rejoindrai la proposition de M. Page.

M. FOLLMI : Donc, je pars au casse-pipe me semble-t-il. Je voudrais quand même préciser qu'il y a eu une séance commune à guichets fermés, où le Conseil administratif était présent pour expliquer les différentes tâches que nous avons, et que ce n'était pas de notre faute si ça louvoyait entre la Commission de l'administration et la Commission des finances, puisqu'à un moment donné, c'était la Commission des finances qui demandait aussi à traiter du sujet.

Séance ordinaire du 21 juin 2001

Quant à nos taux d'activités, M. Baertschi, je pense que vous n'avez pas bien lu les procès-verbaux; nous avons des taux d'activités qui ne sont pas à 100 % professionnellement. Ce sont des taux d'activités qui varient entre, je ne sais pas pour mon voisin de droite, en tout cas de 70 % pour mon voisin de gauche, 75 % en ce qui me concerne, correspondants à des salaires de 70 et 75 %.

Mme DANCET : Je pense que nous allons passer au vote concernant la proposition de M. Page.

Le renvoi en Commission est refusé par 11 pour - 13 non - 7 abstentions.

M. TERRIER : Je crois que le sujet n'est pas clos Mme la Présidente, même si on a passé au vote pour le renvoi en commission. J'aimerais m'exprimer maintenant pourquoi je suis contre la décision et l'arrêté, si vous le permettez.

Quand un sujet vient au sein du Conseil municipal et que les résultats des commissions sont ceux qui nous ont été donnés tout à l'heure, 2, 2 et 4 abstentions, et d'un côté, moitié-moitié, je pense que le sujet n'est pas approprié à être en séance du Conseil municipal. C'est pour cela que j'aurais bien vu, en effet, le renvoi en Commission, et cela a été plus ou moins dit, quand on constate le vote de cette séance.

Par contre, on a parlé tout à l'heure de 1995 et 1996. Effectivement, déjà à cette période-là, quand nous avons la proposition d'augmenter les jetons de présence, le Conseil administratif disait que cela lui prenait à peu près 50 % de son temps. Nous avons donc accepté ces arguments, diminution comme l'a dit M. le Maire, une diminution du temps de travail sur le plan professionnel, mais celui-ci depuis n'a pas diminué.

Dans les arguments qui nous ont été donnés par rapport au Conseil administratif, aucun argument ne nous dit que le taux de 50 % a augmenté, celui-ci reste fixe. A partir de ces éléments-là, si on calcule, cela fait une augmentation de 10,77 %. Le coût de la vie depuis 1996, par rapport à plusieurs tabelles qui ont été données, est de 4,69 %. Je crois qu'il faut bien être conscients qu'une partie de ce qu'on nous demande est une revalorisation, et l'autre, c'est un peu pour répondre par rapport aux propos de M. Baertschi, c'est le coût de la vie.

Même si on parle d'indemnités et de salaires, que ceux-ci, par rapport au taux de la vie, soient augmentés de la même manière que pour le personnel de notre Commune, cela faciliterait peut-être les choses, tous les 5 ans, puisque c'est à peu près le rythme auquel, on revient dans ce Conseil.

Je serais tout à fait d'accord d'augmenter le revenu par rapport au coût de la vie, mais par contre, je m'opposerai totalement aux 10,77 % d'augmentation, vu les efforts que l'administration a faits. Par contre, par le Conseil administratif, via le Conseil municipal, augmenter le personnel proche du Conseil administratif, et engager des collaborateurs qui puissent un peu les décharger, je suis 100 % d'accord sur le principe.

C'est pour cela que je m'opposerai. Ce qu'il faut aussi rappeler, nous avons, même si ce n'est pas pour aujourd'hui, une caisse de retraite du Conseil administratif. Il faut se rappeler que le Conseil administratif, par la suite, lors de sa retraite, aura les 60 % de son dernier revenu. Je crois qu'il ne faut pas l'oublier non plus. Ce n'est

Séance ordinaire du 21 juin 2001

pas que je le dénigre, c'est que je trouve cela naturel, et je pense que, dans le débat, ceci n'a pas été donné.

Trouver quand même à quelque part, par rapport à d'autres employés, en 12 ans de pouvoir avec un minimum de cotisations, toucher 60 % de ses revenus, j'estime que cela compte aussi. C'est pour cela que je ne suis pas du tout d'accord pour cette augmentation.

L'arrêté 8) est accepté par 16 oui, 7 non, 8 abstentions. (Voir Annexe).

M. FOLLMY : J'aimerais vous remercier pour ce vote, mais je constate qu'il est toujours très partagé, il y a 6 ans en arrière, c'était à peu près équivalent. Merci.

**9. COMMISSION DES SPORTS - Séances des 5 avril et 31 mai 2001 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

a) Incidents au bassin de natation du Bachet

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Au cours de la première séance, M. Chobaz nous a informés au sujet des incidents qui ont eu lieu à la piscine du Bachet. En résumé, mercredi 7 février 2001, jour de congé scolaire, un camion citerne a livré des produits chimiques inhérents à l'activité de la piscine, il s'agit d'eau de Javel et d'acide chlorhydrique. Ces produits doivent transiter du camion de livraison aux citernes, mais entre les deux éléments, il n'y a aucun contact visuel. Un employé a décroché les deux tuyaux des citernes et les a sortis à l'extérieur en attendant le camion. Il a ouvert préalablement les vannes. Les tuyaux étaient mal étiquetés et ont été inversés. Le mélange des produits a généré un dégagement gazeux et l'employé a alerté le chauffeur du camion qui a tout arrêté. Néanmoins, les gaines et la tuyauterie du local ont été oxydées.

L'école a été fermée deux jours. Le SIS et le Service d'écotoxicologie sont intervenus. Plusieurs personnes ont été touchées par les émanations. Elles ont subi des contrôles à l'hôpital qui se sont avérés sans suite.

En ce qui concerne le second incident, le SIS avait vidé les cuves mais celles-ci gardent toujours un fond de liquide. Le 13 février 2001, l'entreprise a envoyé un ouvrier pour déplacer les cuves et, par manque d'information, il les a ouvertes et des émanations se sont dégagées. Le SIS est intervenu brièvement et les enfants ont pu regagner leurs classes peu après.

La Commission a pris note, dans la séance du 31 mai 2001 de la conclusion de l'enquête administrative. En ce qui concerne le premier accident, il relève d'erreurs humaines suite au non respect des étiquetages et des consignes pour le remplissage des cuves. La routine est à la base de l'erreur. Les deux employés ont reçu un avertissement.

Séance ordinaire du 21 juin 2001

Il n'y a pas eu de rappel récent concernant les consignes de sécurité et le chef de service, mis en cause, a fait preuve de laxisme. Le Conseil administratif a pris une mesure à son encontre en lui supprimant sa prime de juin.

Pour le second incident, il s'agit d'une erreur imputable à l'entreprise.

La Commission, dans son ensemble, a pris note des conclusions susmentionnées. Le Conseil administratif a été au bout d'une procédure ennuyeuse pour tout le monde et il a pris des mesures afin que de tels incidents ne se reproduisent plus.

b) Projet de salle omnisports Curé-Baud / Champs-Gottreux

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Il s'agit d'un projet existant depuis une précédente législature. Ce projet, qui avait été gelé à l'époque, a été transmis par M. Lance, ancien maire, à son groupe pour que ce sujet soit traité au sein de tous les groupes.

M. Chobaz a rappelé l'existence d'un plan localisé de quartier concernant le secteur en question. Un crédit d'étude de Fr. 310'000.-- a été voté en 1993 et, ce projet a un plan localisé de quartier qui est entré en force.

Dans le secteur dont il est question, les propriétaires de ces parcelles sont deux familles et la Ville de Lancy. La commune était d'accord de réaliser un immeuble et la salle. Un propriétaire a tergiversé jusqu'à l'année dernière et rien ne s'est passé. Un promoteur a proposé de lui racheter cette parcelle pour y construire un immeuble, selon les règles 1/3 de logements à loyers libres et 2/3 de logements sociaux.

Le second propriétaire est acquis à l'idée de vendre son terrain, ce qui conforte l'idée de se déterminer sur la poursuite du projet.

Notre Conseiller administratif délégué a rappelé qu'il s'agit du seul terrain au Grand-Lancy, susceptible d'accueillir ce projet, d'autant plus qu'il est possible que la salle de gymnastique de l'école Rapin, qui n'est utilisée que par des groupements associatifs, pourrait être détruite si le projet du tram devait aboutir. Il a insisté sur la rapidité d'exécution qui en découle et a évoqué les mesures conservatoires à prendre à cause des parkings souterrains. Cette salle ne se situerait qu'à 2,5 m. hors sol puisqu'elle est en grande partie enterrée.

D'autre part, il a encore ajouté la possibilité d'une école intercommunale en collaboration avec la commune de Plan-les-Ouates dans le secteur de la Chapelle. Un projet, à long terme, d'une salle existe dans le secteur des Cherpines, mais il n'est pas réalisable pour l'instant. Le cycle d'orientation des Voirets pourrait augmenter ses effectifs de 200 à 300 élèves suite à un projet d'extension.

De l'avis des commissaires, cette salle correspond à un besoin. Toutefois, un commissaire demande s'il s'agit du meilleur emplacement et il se réfère au projet de collaboration avec Plan-les-Ouates concernant le secteur des Cherpines, et il pose la question au sujet des places de parc qui seront mises à disposition.

Pour terminer, la Commission a voté pour la reprise de ce projet par 7 pour et une abstention.

Séance ordinaire du 21 juin 2001

M. FOLLMY - (Cliché) : Si vous permettez, j'aimerais juste vous présenter le plan pour situer le projet.

Vous avez ici à l'écran le plan localisé de quartier des Champs-Gottreux. Vous avez en haut du plan, l'avenue du Curé-Baud, en bas du plan, le chemin des Semailles, un chemin qui traverse, c'est le chemin des Champs-Gottreux, et à l'intérieur le site de ce plan localisé de quartier.

Vous avez également le Voiret qui circule à droite, le passage souterrain sous la route du Curé-Baud qui va vers le terrain d'aventures. Vous avez également une zone de forêt qui est cédée à la Commune, et puis, vous avez un certain nombre de bâtiments qui sont projetés.

Le premier bâtiment ici est un bâtiment de logements, de 6 étages sur rez, et qui est en mains de privés; c'est celui-ci qui va faire l'objet d'une autorisation de construire prochainement et dont la construction va démarrer certainement cet automne.

Vous avez ensuite ici une petite galette qui représente un étage sur rez et qui est destinée à des activités commerciales au rez-de-chaussée, et à une maison de quartier au 1er étage.

Puis, vous avez la salle omnisport dont vous voyez ici l'émergence; c'est une salle qui dépasserait donc de 2,50 mètres par rapport au niveau du sol, le reste étant enterré, et ça prend toute cette surface-là.

Enfin, vous avez un dernier bâtiment de logements qui est prévu ici, également de 6 étages sur rez que la Commune se propose de construire. Actuellement, la Commune est propriétaire de deux des trois parcelles, il nous manque la parcelle intermédiaire pour pouvoir réaliser l'ensemble de ce bâtiment. C'est une acquisition qui va bientôt vous être proposée, puisque les discussions avec le propriétaire actuel sont en bonne voie.

Vous avez ensuite un parking, tout d'abord un parking de surface pour les visiteurs de 26 places qui se situe donc à ces endroits-là, et des parkings en sous-sol. Le plan localisé de quartier prévoit une place et demie par logement, mais en réalité, il y aura 1,3 place à 1,2 place par logement, et pour la salle omnisport, 25 places.

Donc l'entrée au sous-sol, se fait par le chemin des Champs-Gottreux, entre le bâtiment de logements et la salle omnisport, par cet endroit-là pour l'entrée et la sortie.

Je veux peut-être vous rappeler que la densité de ce projet propose un indice de 0,95, ce qui est relativement moyen et, que le terrain destiné à la construction de la salle omnisport nous a été cédé gratuitement.

Je vous rappellerai également qu'il y a une enquête qui a été faite, il y a plusieurs années en arrière, sur les besoins d'utilisation de cette salle, il y avait la société de gym qui avait exprimé des besoins, il y avait les écoles des Palettes et l'école d'En Sauby qui avaient également exprimé des besoins, et c'est ce qui avait décidé, à l'époque, votre Conseil d'accepter ce plan localisé de quartier, avec notamment, cette salle omnisport.

Séance ordinaire du 21 juin 2001

Le coût avait été estimé à un moment donné autour des Fr. 9-10 mios pour la salle omnisport et le parking en sous-sol, probablement 5-6 mios pour la salle, puis le reste pour le parking. Il faut simplement savoir que le parking se trouve sous cette emprise-là, sur plusieurs étages en dessous.

Vous voyez la coupe : il y a l'immeuble pour lequel on attend l'autorisation de construire et qui appartient donc à des privés, le parking qui relie l'immeuble à la salle omnisport et la salle omnisport dont on voit 2,50 mètres de dépassement.

M. GUILLERMIN : Initiateur de la reprise de ce projet, il est bien évident que le groupe Démocrate-chrétien votera en sa faveur.

Il faut rappeler que cet ouvrage a fait l'objet d'un arrêté pour un crédit d'étude de Fr. 310'000.--, voté le 28 janvier 1993, par 22 oui, 3 non et 3 abstentions.

Son utilité avait donc été largement reconnue. Ensuite, pour diverses raisons, indécisions et tergiversations des propriétaires du terrain, ainsi que l'évolution négative du budget communal, ont quelque peu renvoyé ce projet aux oubliettes, en attendant peut-être des jours meilleurs. Malgré cela, les études ont été bien avancées, et des plans établis, probablement pas à l'avantage de leur auteur Les propriétaires du terrain ayant vendu l'opération immobilière à d'autres promoteurs et architectes.

Une politique moins attentiste aurait certainement favorisé une réalisation plus rapide de ce plan localisé de quartier en répondant aux besoins croissants d'équipements sportifs. Un groupe de travail et de réflexion sur l'évolution des sports à Lancy, constitué par des membres de l'association Démocrate-chrétienne, a reçu un certain nombre de responsables de clubs. Tous ont reconnu un manque de locaux et une saturation des équipements existants.

Les projets en cours ne suffiront certainement pas à répondre à cette demande. Devant cette constatation, il nous a paru essentiel de relancer le projet de salle omnisport à Champs-Gottreux.

Nous avons choisi une voie consensuelle en soumettant cette affaire à la Commission des sports, avec pour mission aux commissaires de relancer le débat au sein de leurs groupes respectifs. Cette démarche s'est avérée positive, les commissaires ayant préavisé favorablement le vote de principe par 7 oui et 1 abstention, le 31 mai 2001.

J'espère qu'ils ne seront pas déjugés ce soir, et que le Conseil administratif pourra entreprendre, dans les meilleurs délais, les démarches nécessaires à la réalisation rapide de ce projet.

Nous n'avons pas d'alternative à court terme.

M. CAVALERI : Le groupe Socialiste n'est pas favorable à ce projet pour diverses raisons. Pour celles et ceux qui étaient déjà de ce Conseil y a 10 ans, et qui ont bonne mémoire, je rappelle que notre groupe avait émis de sérieuses critiques par rapport à ce plan localisé de quartier, notamment à cause de l'entassement de constructions qu'il impliquait et l'inconvénient d'une activité sportive dans ce pâté de maisons actuelles et futures.

Séance ordinaire du 21 juin 2001

Nous ne contestons plus les deux immeubles de logements du fait qu'ils répondent à une urgence certaine. Toutefois, nous pensons aussi à la qualité de vie des habitants actuels et futurs de ce quartier déjà très densifié. Une salle omnisports, coïncée entre tant d'immeubles, ne peut être que source de nuisances, vu l'animation induite par les activités et les mouvements de véhicules qu'elles induiront. A cela s'ajouteront des problèmes de parcage. Les 25 places prévues à grands frais en sous-sol ne suffisant certainement pas à couvrir les besoins d'une salle de cette importance. Si une telle réalisation est absolument indispensable, ce qui reste à prouver, il faudra lui trouver une meilleure localisation, par exemple quelques encablures plus loin, comme il a été évoqué, du côté des Cherpines où le voisinage sera moins dérangé par les inconvénients que je viens de relever.

En outre, nous sommes pour le moins effarouchés par l'estimation financière de ce gros projet. Nous craignons en effet que l'importance de cet investissement retarde encore plus la réalisation du centre socioculturel des Palettes, qui, à nos yeux, est nettement prioritaire, même si nous ne nions pas l'utilité d'une salle de sports de plus.

Voilà, à notre avis, suffisamment d'inconvénients pour réexaminer sans précipitation, ça a attendu jusqu'à maintenant, ça peut encore attendre, le problème d'une salle omnisports sur d'autres bases que celle présentée ce soir. Nous répondrons donc négativement à la question qui nous sera posée par Madame la Présidente.

M. PURTSCHERT : A la lecture du rapport de la Commission des sports concernant la salle omnisports, et suite au débat qui a suivi, je me trouve être en désaccord avec la reprise de ce projet pour plusieurs raisons.

Premièrement, lors de la mise en route de ce projet en 1993, il n'y avait aucune autre possibilité d'entrer en matière. Depuis lors, une salle de ce type est prévue dans le groupe scolaire du Petit-Lancy.

Deuxièmement, construire une salle de ce gabarit entre deux immeubles de 8 étages relève de l'utopie, d'autant plus que, dans ce quartier, les places de parking sont d'une rareté évidente, comme dans toute la commune d'ailleurs.

Troisièmement, j'aimerais rappeler à tous les anciens de ce Municipal, les problèmes du sous-sol, lorsque le bâtiment d'à côté s'était incliné, inclinaison provoquée par la sécheresse de la nappe phréatique, il faudra faire une nouvelle étude.

Enfin, dernier point, à l'époque, M. Spinucci, dans son message, avait préconisé un coût de Fr. 10 millions. Or, avec l'évolution du coût de la vie, il faut songer à un montant variant entre Fr. 12 et 13 millions.

Pour faire un parallèle, je trouve qu'actuellement, il serait plus judicieux d'investir dans les locaux du CASS, ce qui est à mon avis plus urgent.

Tout le monde connaît ma position envers le sport, j'ai toujours été un des défenseurs des plus acharnés, mais dans ce cas-là, je vous suggère de refuser ce vote de principe, ce qui de plus, nous évitera un référendum lors du vote définitif. Je vous rappelle qu'aux Fraisiers, il y a déjà eu des problèmes concernant l'éclairage du stade et de ses nuisances.

Séance ordinaire du 21 juin 2001

Nous invitons le Conseil administratif à entreprendre les démarches avec les autorités de Plan-les-Ouates en vue d'accélérer la construction d'une salle omnisports dans le cadre du centre sportif des Cherpines.

Mme BOUNOUS : Qu'en est-il du bel Escargot que nous joue l'Arlésienne depuis X années ? Les Fr. 10 mios et plus de la salle omnisport ne vont-ils pas nous faire retarder la construction de notre bâtiment socioculturel ? Ne jouons pas à une deuxième traversée de la Rade quant au projet de l'Escargot.

M. TERRIER : Ce soir j'avais préparé un petit texte parce que je pensais être, avec le groupe Libéral, le seul vu le résultat de la Commission des sports, à devoir s'opposer à ce vote de principe. Je peux corroborer les propos si bien dits de mon collègue Cavaleri, parce que je n'aurais pas pu les dire aussi bien, on sait la connaissance et la maîtrise du français de celui-ci.

On s'était étonnés de dire : c'est vrai que tout avait été étudié dans ce plan localisé de quartier, mais c'est vrai aussi, comme l'a dit M. Cavaleri, qu'on avait été quelque peu critiques par rapport à tout ce qui allait se faire sur ce plan localisé de quartier.

J'aimerais dire, que dans la réflexion qui a été faite, on est tout à fait d'accord sur le manque de locaux. Simplement, lors des votes, que ce soit dans le budget ou dans les comptes, tout ce qu'on a entendu, ce sont les priorités. Pour nous, aujourd'hui, après cette attente, et j'aimerais à ce propos corriger quelque chose par rapport à ce qu'a dit M. Guillermin, la salle n'a pas été oubliée depuis 1993 et ce n'est pas vrai qu'on n'en a pas discuté. Je reporte ces propos par rapport à la discussion qui a eu lieu sur le projet du Petit-Lancy, et à ce niveau-là, il avait fallu faire un choix par rapport au coût de l'école du Petit-Lancy qui va être assez conséquent, donc quid de Champs-Gottreux; il faudrait la mettre quelque part en veilleuse, M. Guillermin, elle n'a pas été tout à fait oubliée depuis 1993.

Aujourd'hui, je crois que c'est qu'une question de bon vouloir politique pour accélérer quelque chose qui nous est cher, et vu la proximité aussi, cela se prête tout à fait, à quelque chose qu'on puisse discuter sur une solution intercommunale avec Plan-les-Ouates. On peut montrer que le pouvoir politique souhaite aussi aller dans l'esprit, non pas de clocher, mais d'ouverture vis-à-vis de nos communes avoisinantes, et je crois que c'est un projet qui pourrait très bien être réaliste. Simplement, ce qu'il faut, je crois que Mme la Présidente l'a dit tout à l'heure dans son intervention de bienvenue, qu'il y a des solutions simples, mais il faut savoir aussi de temps en temps faire abstraction de l'esprit de clocher. Il faut profiter de cette occasion pour faire de l'intercommunal, parce que l'intercommunal on en entend parler dans tous les discours, mais quand il faut passer aux actes, on voit les problèmes que cela cause.

M. BAERTSCHI : J'ai copie de l'opposition de 94 personnes faite en 1991 sur ce projet de cette salle de gymnastique. La procédure a été terminée, j'aurais bien aimé que la Commission des sports en parle. Si nous devons voter ce soir le principe, je demanderais que les Commissions qui doivent s'en occuper, aient le double de cette opposition parce qu'il y a peut-être des éléments, qui à l'époque ne pouvaient pas être pris en compte, mais qui devraient peut-être être pris en compte pour nous permettre de prendre une meilleure décision.

M. LANCE : Je suis particulièrement surpris ce soir par le revirement de situation des groupes Socialiste et Radical, alors qu'on a vu, qu'à la Commission des sports,

Séance ordinaire du 21 juin 2001

ce vote de principe avait été accepté par 7 oui 1 contre, le groupe Libéral qui maintient sa position, je tiens à le relever.

D'autre part, je crois que cette salle du Champs-Gottreux est une occasion unique à saisir, et je tiens à rappeler également que toute une étude a été faite par rapport à cette salle. Je rappelle encore une fois que les clubs sportifs ont un besoin urgent de salles de sports, et la pratique des sports est tout aussi importante que la construction d'un centre socioculturel de l'Escargot, ou du CASS aux Palettes, et pour cela, je regrette un peu ces propos de favoriser l'un ou l'autre des projets que nous avons au sein de cette Commune.

D'autre part, je rappelle que ce soir ce n'est qu'un vote de principe, et ce Conseil municipal pourra se prononcer d'une façon tranchée au moment du crédit de construction, et je déplore un peu ce revirement de situation des groupes politiques.

Encore une chose, par rapport aux propositions des groupes Radical, Socialiste et Libéral, de construire une salle intercommunale aux Cherpines, j'aimerais rappeler tous les problèmes que nous avons par rapport à l'utilisation des stades de foot actuellement, entre le Grand-Lancy F.C. et Plan-les-Ouates. Nous avons sans cesse des problèmes d'utilisation de ces terrains, et les solutions intercommunales ne sont pas toujours les meilleures solutions pour une utilisation d'installation sportive.

M. FOLLMY : Je vois que plusieurs d'entre vous se sont exprimés par rapport aux investissements et par rapport à l'ampleur de l'investissement, est-ce possible d'intégrer cela dans notre planification financière.

Je dois dire que c'est une question de priorité, de volonté politique, et si on veut absolument réaliser quelque chose, on trouve de la place dans un budget d'investissement. Pour ma part, j'ai regardé cela assez attentivement encore aujourd'hui : il est possible de réaliser cette salle, tout en réalisant le CASS et tout en assurant la réalisation de l'Escargot. Tout ceci s'étale évidemment dans le temps, mais en tous les cas, il y a possibilité de réaliser le tout.

Je suis volontiers prêt à en débattre au sein de la Commission des finances, si vous le souhaitez.

M. LANCE : Dans ces conditions, je propose un renvoi de ce sujet en Commission des finances par rapport au coût de ce projet. Nous avons une Commission des finances lundi prochain, nous pourrions éventuellement traiter de ce sujet.

Renvoi en Commission des finances refusé par 12 pour - 19 non.

Vote de principe refusé par 13 pour - 17 non - 1 abstention.

M. CHOBAS : Le Conseil administratif prend acte du vote de principe de votre Conseil et, à titre personnel, j'ai retenu les pistes de collaboration intercommunale qui ont été évoquées, étant précisé que celles-ci peuvent connaître des situations différentes. M. Lance a évoqué la situation des Cherpines, on peut aussi évoquer celle des Evaux. C'est vrai que ce sont deux situations différentes, avec des résultats qui sont aussi différents. C'est un élément que nous retiendrons dans la poursuite de nos réflexions.

Séance ordinaire du 21 juin 2001**10. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT - Séance du 8 mai 2001 -
Rapporteur : M. Charles PAGE**

**a) Audition de M. P. Haefeli de la société Sebasol concernant
« Chantier didactique à Lancy »**
=====

M. PAGE présente le sujet : Depuis 1990, Sebasol organise des camps avec des adolescents qui construisent des petites centrales solaires, cela durant une semaine, des spécialistes interviennent pour les détails. On utilise la technique « Solar Support », 20 m² d'installation coûtent Fr. 50'000.--.

L'organisation d'un chantier nécessite un certain délai. Les risques de pannes sont limités. Il y a une garantie de 3 ans. Une dizaine d'installations ont été posées à Genève et 20'000 m² en Suisse. Le problème qui peut survenir est celui des fuites, solution dans les 2 semaines.

Il n'y a pas de suivi après ces camps, mais souvent, des enfants incitent leurs parents à poser de telles installations.

Le Conseiller administratif délégué indique qu'un tel camp pourrait être mis sur pied à l'école du Petit-Lancy, ou pour une requalification d'une piscine.

M. Haefeli informe d'une installation de 100 m² pour l'auberge de jeunesse des Pâquis. Il précise qu'on peut conserver l'eau chaude, un accumulateur peut donner 1500 litres.

Un commissaire relève le problème du surplus d'eau chaude, précisant qu'il faut ½ m² de panneau solaire par personne.

**b) Audition de M. S. Mazzone de l'association Phoebus concernant
l'énergie solaire**
=====

M. PAGE présente le sujet : L'association Phoebus est pionnière en matière de panneaux photovoltaïques qui permettent de produire du courant continu transformable en alternatif, vendu aux SIG. M. Mazzone cite entre autres une installation à l'école des Bossons, installation qui fait l'objet d'un suivi informatique sur le Net.

Les installations pour l'eau chaude sont amorties en 2-3 ans, alors que pour le photovoltaïque, le délai est de 15 à 20 ans.

En réponse à un commissaire, notre hôte indique que le photovoltaïque demeurera malgré la libéralisation du marché de l'électricité. C'est d'ailleurs le cas en Allemagne et en France.

**c) Installation de panneaux solaires et cellules photovoltaïques
dans le cadre du chantier de la nouvelle école du Petit-Lancy**
=====

Séance ordinaire du 21 juin 2001

M. PAGE présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué se dit fervent partisan des deux techniques évoquées. Il est important que les élèves sachent que le soleil est source d'énergie. Le fait de la fermeture de l'école l'été ne lui paraît pas être un obstacle à une telle installation, certains locaux continuant à être utilisés.

Le problème des subventions est soulevé par un commissaire. C'est l'installation qui est subventionnée, c'est l'Office cantonal de l'énergie qui décide pour les collectivités.

Le Conseiller administratif délégué se dit optimiste, rappelant que la subvention sera de 100 % pour l'éclairage public communal.

Un commissaire rappelle son soutien à l'aspect pédagogique de la démarche, alors qu'un de ses collègues, estime que le bâtiment est mal choisi. Il souhaite une étude globale des immeubles de la commune.

Vote de principe en faveur de l'installation photovoltaïque : 8 pour - 1 abstention.

Vote en faveur de l'installation de panneaux solaires redimensionnés : 8 pour - 1 abstention.

Mme REVILLIOD : Le groupe Démocrate-chrétien votera non à ce vote de principe. En effet, lors de la Commission du 8 mai dernier, l'entreprise Sebasol nous a indiqué qu'il ne serait pas judicieux d'installer des panneaux solaires sur une école, puisque celle-ci est fermée 2 mois par an.

L'autre installation qui a été envisagée sont les cellules photovoltaïques, ce qui permettrait une redistribution du surplus d'électricité.

A notre avis, ne serait-il pas plus indiqué d'installer ces panneaux solaires et ces cellules photovoltaïques sur des immeubles de la Commune ?

En ce qui concerne l'aspect pédagogique de ces installations, il serait plus intéressant d'expliquer, en classe, ces deux principes d'énergie renouvelable et leur mode d'installation.

Notre groupe n'est pas contre ces formes d'énergie, mais sur leur emplacement.

Mme BOUNOUS : Je reprends les propos de Mme Revillod. Nous pensions que les panneaux solaires se plaçaient sur le logement du concierge, puisqu'ils étaient redimensionnés, et non pas sur l'école, c'est le motif qui nous a fait voter oui lors de la Commission. J'aimerais une petite explication si c'était possible.

M. BAERTSCHI : Je ne vais pas faire d'humour entre les gens qui changent d'avis entre la Commission et le Conseil municipal. Chacun a le droit de changer d'avis, il n'y a pas de honte à voter quelque chose et après mûre réflexion, à changer d'avis.

Par rapport à ce que Mme Revillod a dit, je me permets de donner cette information, M. Spinucci le confirmera j'espère. En effet, le problème d'installation de panneaux pour le préchauffage d'eau chaude sur une école n'est, a priori, pas le meilleur endroit étant donné qu'en juillet et août, les écoles sont fermées.

Séance ordinaire du 21 juin 2001

C'est la raison pour laquelle, alors que la majorité était plutôt opposée, nous avons proposé à la Commission de redimensionner, c'est-à-dire mettre bien plus petit que ce qui était prévu, les installations solaires pour le préchauffage de l'eau chaude qui seraient utilisées par la personne qui habite toute l'année, donc l'eau chaude serait utilisée par les concierges.

On compte environ 1/2 m² par personne, s'il y a 2 personnes, on peut mettre 1 m², ce n'est pas une grosse installation. La pédagogie, moi qui le suis un petit peu, est évidemment bien meilleure quand on peut montrer les choses aux gens. Je pense que si on arrive à faire pour cette école un petit chantier pédagogique avec les élèves de 6ème année, que eux-mêmes construisent ceci avec les entreprises pour l'installation, et qu'ensuite, on puisse visiter ces installations, voir où elles passent, comment l'échange de chaleur se fait, c'est à mon avis, quelque chose de très intéressant, et qui, sur l'ensemble du coût, est relativement faible.

La proposition d'en mettre sur tous les immeubles de la Commune, j'adhère tout de suite ! Dommage que cela n'arrive que maintenant, le jour où il faut refuser la première. Mais alors là, je serai le premier à soutenir une résolution du parti Démocrate-chrétien s'il est d'accord d'avoir ma signature pour tous les immeubles de la Commune, qu'on voie de quelle manière on a installé sur des immeubles locatifs des panneaux solaires. Mais ne profitons pas d'une petite chose comme ça pour faire de l'opposition pas très constructive.

M. LORENZINI : Mon collègue M. Heizmann n'est pas là, mais il avait été le moteur lors de la Commission des travaux et constructions qui avait examiné les projets énergétiques quant à l'école.

Le raisonnement qui avait été évoqué à cette séance était le suivant : c'était de dire, on veut faire du solaire, c'est à la mode, c'est intéressant, c'est écologique, c'est une très bonne chose, faisons-le, cela est rentable. On sait que ce n'est en tout cas pas dans une école, mais on sait aussi que ce n'est pas dans des villas. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas assez de monde, on sait également que ce n'est pas dans l'appartement d'un concierge qu'on fait du solaire. On le fait sur des grandes surfaces, où on arrive à amortir les frais fixes, ce sont les mêmes qu'il y ait 50 personnes ou 1 personne.

M. Baertschi avait demandé que cela soit réétudié à la Commission de l'environnement. Il y a une décision qui est intervenue entre-temps, qui émane de M. Heizmann d'ailleurs, qui a été très bonne à mon sens. Il a été demandé, lors de la dernière Commission des Travaux et Constructions que, puisque tous les immeubles du centre du village du Grand-Lancy vont être rénovés ces deux prochaines années, et que les 2/3 d'entre eux avaient des orientations exceptionnellement bonnes pour du solaire et, avec beaucoup d'habitants, donc des conditions exceptionnelles pour l'utilisation du solaire, d'en mettre sur ces immeubles.

M. Spinucci s'est donc engagé à faire l'étude de faisabilité sur ces immeubles. Ces immeubles sont à côté de l'école du Petit-Lancy, votre chantier vous l'aurez pendant la construction, vous aurez même des grandes surfaces à montrer à toutes les classes de l'école, donc pour moi, cela sera utile. Alors, arrêtons de dépenser de l'argent ridiculement pour chauffer l'eau chaude du concierge, faisons des choses utiles pour l'environnement.

Séance ordinaire du 21 juin 2001

M. SPINUCCI : On peut être ridicule quand on dépense Fr. 80'000.-- et être très intelligent quand on dépense Fr. 12 mios, mais enfin, le problème n'est pas là.

Ce que j'aimerais dire c'est que vous avez constaté que toutes les remarques qui ont été formulées ce soir ne portent que sur la question de rentabilité. Est-ce que c'est rentable d'investir Fr. 80'000.-- dans des panneaux solaires ou des cellules photovoltaïques ?

Dès l'instant où j'ai présenté ce projet, j'ai dit : il ne faut pas compter sur une rentabilité quelconque. Le seul but de ces installations, c'est le but pédagogique. C'est d'apprendre aux enfants comment, en ouvrant un robinet, a été chauffée l'eau, même si elle n'est produite que pendant quelques semaines, mois de mai à septembre, et comment on peut produire de l'électricité, sans avoir forcément recours à de l'énergie hydroélectrique ou de l'énergie nucléable. Je l'ai toujours affirmé, c'est uniquement le but pédagogique qui est poursuivi à cette étude, qui coûtera, je vous le rappelle, Fr. 80'000.-- sur Fr. 25 mios que nous allons investir.

On a évoqué tout à l'heure le problème de l'emplacement. Jamais l'emplacement n'a été défini, il n'a jamais été dit que ce serait sur la garderie, sur la salle de gym, sur l'école principale, sur le toit de l'appartement du concierge, jamais l'emplacement n'a été défini. L'étude n'est pas faite, il s'agit justement selon la disposition, l'orientation des bâtiments, de définir quel est le bâtiment qui se prête le mieux à l'installation. Connaissant les principes d'une installation solaire, il faut une exposition est-ouest, il faut une certaine inclinaison des toits, s'il s'agit de toits à pans ou d'une certaine inclinaison de panneaux s'il s'agit d'une toiture à plat.

Donc, c'est un faux procès qu'on est en train de faire ce soir. Certains disent, comme Mme Revillod, « y a qu'à dire que ... » c'est facile de le dire. A vos enfants, il ne suffit pas de dire, comme l'a dit M. Baertschi, il vaut beaucoup mieux montrer ce qu'on fait et pourquoi certains phénomènes physiques se produisent.

Alors, si vous voulez remettre en cause la question pédagogique de cette installation, je me permets de lire une lettre qui m'est parvenue de la Direction générale de l'enseignement primaire, la Direction du service de la gestion du budget, ressources financières, sous la signature de M. Maurice Dandelot, qui me dit ceci :

« Monsieur le Conseiller administratif,

J'ai eu l'occasion d'évoquer avec M. Eric Biéler, Directeur du service technique du Département de l'instruction publique, et M. Jean-Pierre Côte, chef du Service des travaux et constructions de la Ville de Lancy, le projet d'implantation de capteurs solaires et de capteurs à cellules photovoltaïques sur le toit de la nouvelle école primaire que vous construisez dans votre commune.

Je tiens à vous remercier de cette démarche dans la mesure où ces équipements peuvent soutenir chez nos élèves une prise de conscience écologique et économique relative à la production d'énergie.

Bien entendu, à l'âge de l'école primaire, l'exploitation pédagogique dépend de la visibilité des effets de ces équipements.

Au cas où un avis de spécialiste vous serait utile en la matière, je vous fais savoir que M. Pierre Holzer, responsable du Service de l'environnement de l'enseignement primaire est à votre disposition.

Avec mes remerciements réitérés, je vous prie, etc. »

Séance ordinaire du 21 juin 2001

Concernant l'intention qui a été formulée de demander une étude concernant, dans le cadre de la rénovation des immeubles du Petit-Lancy, la mise en place de cellules photovoltaïques, de panneaux solaires, la démarche est en cours. Nous avons demandé à une société spécialisée dans le domaine, et je me suis entretenu avec M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat, en charge du Département de l'énergie, lors de l'inauguration d'une station photovoltaïque. L'étude est en cours, l'estimation des coûts nous sera fournie pour la séance de la Commission des travaux et constructions du 3 septembre. Je pense que nous donnons suite à la demande de la Commission de l'environnement.

Comme l'a dit M. le rapporteur, je suis un fervent partisan de ces énergies, c'est pour cette raison que je vous invite à soutenir ce vote de principe.

M. CAVALERI : Il s'agit donc de matériel pédagogique, plus intéressant parce que on ne se poserait pas la même question de savoir combien ça coûte, combien ça va rendre, si ça marche, si ça ne marche pas. Si on avait acheté 10 PC complets, imprimantes et tout, le rendement, dans l'école où je suis, il y en a bien 200, maintenant, si on compte le rendement de ce qui sort de ces appareils, il n'y a pas une lettre qui est tapée qui sort de l'école, il y a des kilomètres de textes qui ne vont pas plus loin que la serviette du prof d'informatique.

Je ne dis pas qu'il ne fallait pas acheter ces ordinateurs, au contraire, disons que le rendement pédagogique, de matériel dit pédagogique, n'est pas en dollars, ni en francs suisses, ni en Euro, il n'est pas coté en bourse. Je rejoins M. Spinucci, on ne peut pas faire un débat sur combien ça va rendre ou pas rendre. Rien qu'à vous écouter, je vois que quand même, aussi peu de rendement qu'il y ait, il y a au moins de l'eau chaude qui sort, je dirai qu'il n'en sort peut-être pas autant d'Internet.

Mme JELK-PEILA : Le groupe de l'Alliance de Gauche soutiendra naturellement ce vote, puisqu'il est un peu à l'initiative de la demande de réexamen de la pose de cellules photovoltaïques.

M. BAERTSCHI : Juste une petite réponse à M. Lorenzini. J'ai sur ma maison ces deux sortes de panneaux et ils sont rentables, désolé.

M. LORENZINI : Ce sont des subventions mal investies.

Vote de principe accepté par 20 oui, 10 non, 1 abstention.

d) Divers

=====

M. PAGE présente le sujet : Répondant au Président, le Conseiller administratif délégué indique qu'il rencontrera le professeur Lachavanne au sujet du groupe de pilotage de l'agenda 21.

Il confirme que des politiques pourront faire partie du groupe de pilotage en tant que spécialistes. Le Président ajoute qu'il y aurait lieu de redéfinir le statut de Conseiller municipal, s'agissant d'une tâche de consultant.

Séance ordinaire du 21 juin 2001**11. COMMISSION DES FINANCES - Séance du 5 juin 2001 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

**Examen et approbation des comptes 2000 de la Fondation pour
personnes âgées de la Vendée**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué nous présente Mme Wolf, directrice du foyer de la Vendée depuis 3 ans et demi. Le Président lui passe la parole afin de nous présenter les comptes de cette fondation communale pour le logement des personnes âgées.

Mme Wolf nous apprend que le foyer touche, des caisses maladie, de Fr. 8.-- à Fr. 141.-- d'indemnité journalière pour chaque patient, suivant leur handicap respectif. Elle précise que le 50 % des charges de l'établissement concerne le personnel soignant, et que la Vendée a remboursé sa dette qui pesait lourd les années précédentes dans l'exploitation du foyer.

Le bilan total au 31 décembre 2000 représente un montant de Fr. 19'764'827.-- dont les subventions de la Ville de Lancy, cantonales et fédérales s'élèvent à Fr. 13'765'662.--. Le résultat net d'exploitation s'élève à Fr. 436'949.-- de bénéfice, dont Fr. 200'000.-- seront reversés à l'OCPA (Office cantonal des personnes âgées), afin d'éviter l'augmentation des prix de pension l'an prochain.

Le Conseiller administratif délégué précise qu'une partie de ce bénéfice sera attribué à des travaux d'entretien lourd.

Il est précisé aux commissaires qu'un pensionnaire ayant Fr. 25'000.-- d'économies est pris en charge totalement, et que la famille n'est pas sollicitée financièrement. Dès qu'une personne possède Fr. 50'000.-- d'économies, 1/16ème de ces dernières devra être utilisé pour la pension. Il est précisé qu'environ 30 à 35 % des pensionnaires subventionnent la totalité de leurs besoins.

Une chambre pour des séjours de courte durée est également exploitée dans le foyer.

La discussion se poursuit et il est précisé que l'établissement sera certifié ISO l'an prochain, et que la Vendée fêtera ses 10 ans le 28 octobre prochain.

Nous revenons aux comptes proprement dits, et ceux-ci sont acceptés à l'unanimité des commissaires présents.

Le vote est accepté à l'unanimité.

**12. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -
Séance du 10 mai 2001 -
Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER**

Séance ordinaire du 21 juin 2001**a) Ecole du Petit-Lancy - Suite du projet**

=====

M. PASQUIER présente le sujet : Je vais accélérer le rythme avec des rapports assez succincts. Il est rappelé à la Commission qu'un premier crédit d'investissement de Fr. 8,5 mios a été voté par le Conseil municipal, et que les travaux débiteront à fin juin. L'autorisation de construire suit le parcours administratif normal.

Aux questions des commissaires, il est précisé qu'une information sera faite au corps enseignant de l'école du Petit-Lancy.

En ce qui concerne la sécurité du chantier, elle est de la responsabilité des mandataires qui ont fait appel à un ingénieur de sécurité.

Pour la circulation dans le périmètre du chantier, des itinéraires de déviation seront mis en place.

Enfin, pour terminer, le corps enseignant a écrit au Conseil administratif pour demander une salle des maîtres de remplacement durant les travaux. Cette demande a été rejetée.

b) Fête des écoles 2001

=====

M. PASQUIER présente le sujet : Le Président de la Commission a assisté à une séance avec les organisateurs de la fête des écoles. Le Conseiller administratif délégué informe la Commission que le Petit-Lancy est programmé pour le jeudi et le Grand-Lancy le vendredi. Il ajoute qu'il s'agit des mêmes organisateurs que les années précédentes et que le parcours est traditionnel. Il mentionne que des autos tamponneuses seront retirées pour des raisons de place.

Enfin, il est précisé, pour l'anecdote, que les cadeaux pour les 6ème années sont à nouveau des dictionnaires, au lieu des calculatrices que les élèves reçoivent en 7ème année.

c) Divers

=====

M. PASQUIER présente le sujet : La Commission des écoles, culture et loisirs recevra prochainement Mme Martine Brunschwig-Graf pour parler du centre socioculturel de Lancy-Sud.

A ce sujet, et plus particulièrement pour le projet de Maison de la Danse, M. Vaissade, Conseiller administratif de la Ville de Genève, a fait savoir que les deux sites de la Ville qui étaient envisagés ne conviennent pas puisqu'ils sont en zone industrielle.

Séance ordinaire du 21 juin 2001**13. COMMISSION DES FINANCES - Séance du 21 mai 2001 -
Rapporteur : M. François LANCE**

a) Divers

=====

M. LANCE présente le sujet : *Emprunts Centrale d'émission des communes suisses* - Suite à une question d'un commissaire, M. Föllmi informe que, sur les trois emprunts en cours contractés par la commune de Lancy auprès de la Centrale d'émission des communes suisses, la commune de Zermatt, qui a rencontré quelques problèmes ces dernières années, figure également pour un emprunt de Fr. 2,5 millions qui arrive à échéance en 2006, en espérant que cette dernière honorera ses engagements jusqu'au bout.

Il faut rappeler que, si une autre commune comme Zermatt ne respectait pas ses engagements, Lancy serait solidairement responsable.

Il est précisé que cet organisme sera prochainement géré par le Crédit Suisse.

b) Election du Président et de la Vice-présidente

=====

M. LANCE présente le sujet : Selon l'accord intervenu entre les chefs de groupes, la Présidence de cette commission revient au groupe Radical qui propose la candidature de M. Pierre-Henri Heizmann, candidature qui est acceptée au vote par la Commission.

Pour la Vice-présidence, les commissaires renouvellent leur confiance à Mme Maria Malagoli.

**14. COMMISSION DES SPORTS - Séance du 31 mai 2001 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

a) Election du Président et du Vice-président

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Au nom du groupe Démocrate chrétien, M. Gerbex a proposé de reconduire M. Marc Guillermin qui est élu Président avec acclamations.

M. Florian Dubath a été reconduit à la Vice-présidence à l'unanimité.

b) Divers

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué nous informe que la Commune a procédé à l'acquisition de la dernière maison au chemin du Fort-de-l'Ecluse. Le propriétaire a demandé de pouvoir y rester encore.

Séance ordinaire du 21 juin 2001

Piscine de Lancy - Trois offres ont été retenues concernant l'étude de faisabilité pour la piscine. Les bureaux ont jusqu'à septembre pour présenter leur projet.

Les comptes de la billetterie sont terminés et il y a un dépassement de Fr. 5'000.--.

Les incidents que la piscine de Carouge a connus peuvent également se produire à Lancy. Contact a été pris avec la police pour prendre des mesures afin d'éviter ce genre de débordement.

Un commissaire signale avoir vu des adolescents entrer en fraude, en l'absence de gardien à l'entrée. La conception d'accueil de cette installation sportive doit être revue.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. BERNASCONI : Il s'agit plutôt d'une information et d'une réflexion. Je vous informe, en effet, avoir reçu de l'entreprise Bosson et Pillet un courrier concernant les adjudications pour le chantier de l'école et de la salle de gym du Petit-Lancy.

Cette société fait part de sa profonde déception quant à la politique en la matière, et je souhaite dès lors, donner lecture de certains extraits dudit courrier, même si ceux-ci vous paraîtront longs, et si les adjudications ne sont pas de la compétence de notre Conseil.

Je cite donc :

« L'adjudicataire des travaux de chauffage se trouve être une entreprise vaudoise dont une filiale vient de s'ouvrir en début d'année à la route des Jeunes, et donc aussi sur le territoire communal.

Malheureusement, nous connaissons bien les pratiques de ces entreprises venues d'autres cantons qui, à l'exception de l'enseigne, n'ont aucune activité sur le territoire genevois....

Lorsque nous constatons que notre entreprise est composée de 34 personnes qui alimentent les caisses communales, et sachant aussi que parmi ce personnel, 7 sont domiciliées sur le territoire communal et donc paient la totalité de leurs redevances à Lancy, nos autorités, apparemment, font la sourde oreille à l'élément important qui dit que « peut être retenue l'offre économiquement la plus avantageuse » réflexion qui veut bien dire que ce n'est pas nécessairement l'offre la plus basse qui est la plus avantageuse pour le maître de l'ouvrage.

Cette décision est d'autant plus choquante pour nous que la différence de prix entre l'adjudicataire et nous-mêmes est d'environ 5 %.

Autre élément important qui n'est pas pris en compte, c'est la différence de salaires entre Genève et Vaud. Selon des chiffres, issus des associations professionnelles de chaque canton, la moyenne des salaires pour la catégorie des monteurs qualifiés, confirme une différence de Fr. 5.--/heure entre nos deux cantons ce qui, pour l'objet qui nous intéresse et compte tenu du nombre d'heures estimées, absorbe la différence de prix entre l'entreprise vaudoise, sortie première et la genevoise, se trouvant en deuxième position.

Lorsque l'on sait que nous sommes tenus d'appliquer les salaires définis par les conventions collectives, la distorsion devient trop importante pour être concurrentielles».

Séance ordinaire du 21 juin 2001

J'ai terminé et je vous laisse à vos réflexions.

M. VOLERY : Les habitants du quartier de la Caroline et d'Onex ont reçu, au début du printemps de cette année, une information de Cadiom sur les travaux préparatoires concernant le chauffage à distance des immeubles et de certaines écoles Cepta et Collège des Grandes-Communes, grâce aux déchets détruits par incinération à l'usine des Cheneviers.

La commune d'Onex et Cadiom nous ont donné une information détaillée un samedi matin avec cafés et croissants, et le journal local a complété l'historique du projet et de l'étalement des travaux. Je constate, avec d'autres habitants du quartier, que la Ville de Lancy est restée muette sur ce sujet. Merci de prendre note que les quartiers de la Caroline et des Morgines font encore partie de la commune de Lancy.

M. CAVALERI : J'ai une grave question à poser au Conseil administratif, elle est toute simple. Que fait la police ? Question banale évidemment, mais je préciserai : que fait la police un dimanche après-midi, à 12.25 heures ? M. Lance ne me contredira pas ce soir, pour une fois, on sera d'accord.

Le Service des élections et votations s'est doté de machines très performantes pour accélérer le dépouillement, pour que Genève ne soit pas le dernier canton à donner les résultats. Ce qui fait que, au dernier scrutin, il y a deux semaines, le dépouillement a été fini à 12.26 heures, ce qui est encore un temps relativement moyen étant donné les 95 bulletins que nous avons à dépouiller. Nous n'étions pas trop pressés, à 12.26 heures c'était terminé.

On téléphone à la police, d'abord elle était inatteignable, et quand on a pu l'atteindre, elle n'était pas pressée, ce qui fait que le temps qu'on a gagné à dépouiller, et bien on l'a largement compensé en neutralisation jusqu'à 13.35 heures, avant que ces Messieurs daignent venir chercher la valise au local des Palettes, puisque ce n'est plus une urne.

Alors, je demande au Conseil administratif : que fait la police le dimanche après-midi à 12.25 heures ?

M. AUGSBURGER : L'exposition présentée à la Villa Bernasconi, dans le cadre du festival « Mai au Parc », m'a rajeuni de plus de 30 ans lorsque notre professeur de physique nous entretenait sur la difficulté d'obtenir le vide absolu.

Je crois que la réunion des 10 artistes, créateurs de cette mascarade, y sont parvenus.

J'ai entendu parler d'élitisme, c'est-à-dire, en français dans le texte, si vous ne comprenez rien, retournez chez votre psy !

Il est tout à fait regrettable qu'au nom de la « culture », une telle exposition puisse être mise sur pied. J'estime qu'une ville, comme Lancy, doit mieux connaître le public potentiel qui désire acquérir de nouvelles connaissances et non être découragé par ce type d'exposition. Je rappelle que le coup du miroir mis en vibration au moyen d'ondes date d'avant la dernière guerre mondiale.

Séance ordinaire du 21 juin 2001

Je prie instamment les responsables du Service culturel de revoir leur copie et de rester au service d'un public avide de nouvelles connaissances.

Mme PERRUCHOUD : Je tiens à relever la qualité et la diversité des prestations offertes par Mmes Mamie et Mariéthoz dans le cadre du festival « Mai au Parc ».

En effet, j'ai eu la chance de pouvoir participer aux différentes représentations proposées, tant à la Villa Bernasconi qu'au Pont-Rouge. La panoplie des spectacles a permis, sans aucun doute, de toucher un éventail très large de la population :

- journées familiales traditionnelles
- soirée reggae animée par de jeunes Lancéens, ponctuée par des nocturnes, paraît-il très « gay ».

Tout un chacun a pu se rendre compte que nos déléguées à la culture ont cherché par là aussi, à sortir des sentiers battus, et faire connaître de nouveaux horizons.

Alors, je dis bravo à nos déléguées pour leur audace et leur ouverture ! ! !

Mme JELK-PEILA : Je voudrais me faire le porte-parole d'un certain nombre de Municipaux qui ont participé l'an dernier à la fête « Caroline fête son chemin », qui y ont consacré un temps important, et qui, cette année encore, prennent, pour certains, la fête à bout de bras, la déception de voir, que malgré l'annonce de longue date de cette fête, la sortie du Conseil municipal avait lieu ce jour-là, ce qui enlève la possibilité à bon nombre d'y participer. Je trouve cela fort regrettable, puisque c'était une chose connue de longue date.

M. LANCE : Depuis quelques temps, j'entends de plus en plus d'habitants du village du Grand-Lancy se plaindre de la raréfaction des places de parking dans ce périmètre.

Ce phénomène est dû, en particulier, à l'arrivée de nouveaux habitants, soit dans les immeubles du chemin du Gué, soit à la Maison de l'Horloge. Ces habitants ne disposent pas ou pas assez de parkings payants pour leur propre utilisation.

Autre phénomène, la suppression d'une dizaine de places de parking à l'avenue Eugène-Lance, suite aux travaux d'aménagement de cette artère.

Enfin, reconnaissons que certaines familles disposent de deux voitures ou plus, ce qui n'arrange pas la situation.

N'oublions pas également les pendulaires qui garent leurs voitures le matin pour continuer leur chemin en direction de la ville en bus. Autre phénomène, les collaborateurs de la Mairie ou de la voirie qui stationnent dans les environs.

Dans ces conditions et, dans l'optique de l'arrivée du tram au Grand-Lancy, je propose que le Conseil administratif et la Commission de l'aménagement du territoire étudient la possibilité de construire un garage souterrain dans le périmètre du centre du Grand-Lancy. Au niveau de ce parking souterrain, je pense en particulier à la surface devant la Mairie à cheval sous la route du Grand-Lancy.

Ce parking souterrain permettrait, en tous les cas, de libérer la cour Tressy-Cordy et le passage du 1er-Août des voitures, arceaux ou autres potelets, qui les

Séance ordinaire du 21 juin 2001

encombrent et, de rendre ces deux espaces aux piétons, comme je l'avais d'ailleurs déjà demandé en son temps.

Je crois savoir qu'il existe une étude sur un parking souterrain au Grand-Lancy demandée par le Conseil administratif de l'époque, ça date de plusieurs années en arrière.

Embouteillages au carrefour du Grand-Lancy - Depuis quelques mois, et en particulier depuis la fermeture du chemin du 1er-Août, nous pouvons constater des embouteillages journaliers aux heures de pointe à l'avenue des Communes-Réunies, en direction de la ville. Les bus 4/44/14/18 sont souvent bloqués à cet endroit, entre 07.30 et 08.30 heures.

Mes questions sont de savoir s'il est possible de régler différemment, à cette heure-là, la fréquence des feux, en prolongeant la phase verte entre 07.30 et 08.30 heures, de créer une voie prioritaire pour le bus et éventuellement d'installer des feux préférentiels ?

Je suis conscient que la marge de manoeuvre est faible, mais d'une manière générale, on constate une augmentation de la circulation à cet endroit qui provoque, mois après mois, de nouveaux problèmes.

M. LORENZINI : J'aurais envie de commencer mon intervention par : que fait la police municipale, les agents de sécurité municipaux ? Pas que ce soit une critique à leur encontre, mais une question sur la nouvelle loi relative à l'affichage.

En deux mots, j'ai été amené, de par ma proche collaboration avec les Intérêts du Grand-Lancy, à participer à la pose des affiches pour la prochaine Fête de la musique, à laquelle, vous êtes bien entendu tous conviés, qui aura lieu demain soir dès 18 heures au parc Marignac, ainsi que dans les églises du Grand-Lancy.

Nous avons pris la décision, après avoir demandé préalablement au Service culturel, si nous pouvions profiter des emplacements qu'il utilise pour ses diverses manifestations. Le lendemain où nous avons posé des affiches par dessus les leurs, il y a eu une déferlante d'affichage sauvage qui, vous l'avez peut-être remarqué en passant à certains endroits, font que les différents panneaux d'affichages de la Commune de Lancy sont de véritables amas d'affiches en tous genres, du Macumba, en passant par le Paléo et les fêtes diverses, brésiliennes, samba et autres, qui recouvrent tous les panneaux d'affichages qui sont posés par la Commune de Lancy.

J'ai pris la liberté de prendre contact avec nos agents de sécurité municipaux pour demander ce qu'il en était puisqu'il y a, depuis peu, une nouvelle loi sur l'affichage qui rend responsables, semble-t-il, les communes de gérer l'affichage sauvage.

J'ai encore eu un contact aujourd'hui avec l'un des agents qui m'a dit qu'il avait empoigné le sujet à bras de corps, et qu'il avait une stratégie à mettre au point. Alors, j'espère que cette stratégie sera présentée à la Commission ad hoc, pour permettre que ces panneaux, sur la Commune de Lancy, soient utilisés pour des manifestations lancéennes qui sont organisées soit par l'administration municipale ou encore par des associations de communes.

Séance ordinaire du 21 juin 2001

M. PEREZ IRIARTE : J'ai une proposition toute simple à faire. Compte tenu que j'ai appris ce soir que des travaux à l'école du Petit-Lancy vont démarrer à la fin du mois, je propose d'engager un photographe afin de garder la mémoire de cette école, autant l'intérieur que l'extérieur, pour les archives de la Commune.

Mme REVILLOD : Chaque matin, je passe devant l'école En Sauvy et j'ai constaté que les parents déposent leurs enfants devant l'école en double file, et souvent de l'autre côté de la route, ce qui équivaut à des bouchons et danger pour les enfants lorsqu'ils traversent la route en dehors des passages pour piétons.

Est-ce que l'on ne pourrait pas envisager de supprimer quelques places de stationnement devant l'école, et créer une zone de « débarquement » pour les voitures ?

M. FOLLMY : Parmi toutes les questions posées, je ne répondrai qu'à une seule ce soir pour l'instant. C'est à M. Lance à propos de la circulation à l'avenue des Communes-Réunies, suite à la fermeture du chemin du 1er-Août. Nous avons écrit, il y a une quinzaine de jours, à l'Office des transports et de la circulation pour signaler le phénomène d'empilement des voitures, et notamment pour suggérer que la phase verte pour le tourner à droite, en direction du village du Grand-Lancy / Ports Francs, soit allongée, afin de permettre de dégager cette piste-là, et permettre ensuite aux bus TPG de pouvoir redémarrer dans de bonnes conditions. Nous attendons la réponse.

M. SPINUCCI : Tout d'abord, je réponds partiellement ce soir, je le ferai avec beaucoup plus de détails à la prochaine séance de la Commission des travaux et constructions, à M. Bernasconi concernant l'adjudication des travaux de chauffage dans la nouvelle école du Petit-Lancy.

Nous avons suivi strictement les procédures AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics). Cette procédure ouvre des voies de recours aux entreprises qui ne sont pas contentes, ne sont pas satisfaites, ou qui estiment avoir été lésées. J'ai constaté, à moins que je ne sois pas au courant, que l'entreprise Bosson & Pillet n'a pas présenté de recours à la décision qui a été prise.

Je donnerai beaucoup plus de détails lors de la prochaine séance de la Commission des travaux et constructions qui rapportera en séance plénière tous les détails.

Concernant M. Volery, la Ville de Lancy était absente à cette manifestation Cadiom, tout simplement parce que la Ville de Lancy ne possède aucun immeuble, aucun bâtiment, n'a que des écoles qui ne sont pas alimentées directement, mais qui bénéficient d'énergie par des immeubles qui sont à côté, donc nous n'étions pas directement concernés. Cette promotion n'était pas de notre ressort.

M. Lance, alors je serai assez lapidaire. L'alternative au problème du parcage dans le village du Grand-Lancy est : « en ville sans ma voiture ».

Encore une réponse à Mme Revillod concernant le stationnement à l'avenue du Curé-Baud. On peut très bien supprimer quelques places de stationnement si vous nous assurez que M. Lance n'interviendra pas pour demander le contraire.

Séance ordinaire du 21 juin 2001

Et finalement, concernant des photos souvenir, je pense que nous n'avons pas besoin d'engager un photographe. Nous en avons un, ici présent dans la salle, qui a déjà montré ses talents tout à l'heure en nous photographiant devant la Mairie.

Mme BOUNOUS : J'insiste un peu, Mme la Présidente, sur la sortie du Conseil municipal. Cette date ne convient pas à beaucoup d'entre nous, pour la simple raison, outre la fête de la Caroline, il y a je crois, la kermesse des Démocrates chrétiens, les élections du Grand Conseil qui s'approchent. Alors, je me permets d'insister et de vous demander si par hasard, en reportant à plus tard, je me souviens que M. Pasquier avait fait une sortie au mois de février, je sais que c'est un peu gênant pour vous.

Mme DANCET : J'ai effectivement contacté le Conseil administratif, on a essayé de trouver une date, et c'est vrai que jusqu'à fin décembre, il n'y a rien de libre. Je comprends Mme Jelk-Peila, je comprends M. Lance qui a sa kermesse au mois de septembre. Je ne peux pas faire plaisir à tout le monde, on est obligé de fixer une date, et le seul week-end, c'était les 15 et 16 septembre, j'en suis désolée mais ce n'est pas possible de changer.

Avant de clore la séance, j'aimerais vous inviter à déguster des spécialités libanaises au carnotzet, qui ont été préparées par une amie qui est dans la salle, Mme Daher qui est libanaise, et qui a eu la gentillesse de préparer cela pour vous.

Je lève le veto de la cigarette parce que j'aimerais que tout le monde soit présent.

La séance est levée à 22 heures 10.

La Secrétaire :

Annick BOUNOUS

La Présidente :

Mariefrance DANCET